

NOTE AUX AGENT·ES

n°043

Objet : Actualisation des tarifs des restaurants administratifs

Conformément à la convention conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et API Cuisiniers d'Alsace, les tarifs des restaurants du Centre administratif et de la Fédération sont revalorisés au 1^{er} octobre 2024.

Les principaux nouveaux tarifs sont, par conséquent, les suivants :

- admission 5,69 € au lieu de 5,47 €
- plat 1 1.76 € au lieu de 1.69 €
- plat 2 2.19 € au lieu de 2.10 €
- plat 3 2.61 € au lieu de 2.51 €
- plat 4 2.89 € au lieu de 2.78 €
- plat 5 3.39 € au lieu de 3.26 €
- plat 6 3.77 € au lieu de 3.63 €
- plat 7 4.15 € au lieu de 3.99 €

L'augmentation de l'admission (0.22 €) est prise en charge à hauteur de 50% par l'Eurométropole de Strasbourg, en soutien au pouvoir d'achat de ses agent·es.

Les frais d'admission seront ventilés comme suit :

- participation de l'Eurométropole de Strasbourg : 4.76 € (au lieu de 4.65 €)
- participation de l'agent·e : 0.93 € (au lieu de 0.82 €)

signé
Bruno KOEBEL
Directeur général des services